



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022



Prenez avis que le 8 septembre 2025, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure pour la construction d'une maison unifamiliale à 6 mètres de la limite arrière de la propriété. La grille des usages et normes de la zone FRE-08-A du règlement de zonage numéro 131-2022 stipule que la marge de recul arrière à respecter pour un bâtiment principal est de 16 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Lot no. 5 897 601
Matricule : 6587-81-5739



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Maïke Storks
Greffière-trésorière adjointe